



Allo greffe ? On communique !



Mr Al OGREF est hospitalisé en hématologie (ES1) en décembre 2019 où une détermination de phénotype érythrocytaire est prescrite.

Le résultat revient discordant /aux résultats de 2 déterminations de 2013 réalisées au LBM de l'ES1. L'analyse montre que le patient a reçu une allogreffe de CSH en décembre 2015 dans l'ES2.

Receveur avant greffe : O RH:1,2,-3,4,5 KEL:-1 Donneur (greffon CSH) : O RH:-1,-2,-3,4,5 KEL:-1

**Méconnaissance de l'allogreffe de CSH dans le service de l'ES1
Non transmission de l'information clinique d'intérêt (transfusion, greffe, grossesse) lors de la prescription de phénotypage érythrocytaire**



Hémolyse, incompatibilité ABO, interruption de protocole transfusionnel (PSL irradiés, plasma VHE neg)

- Relier toute demande d'exams IH aux antécédents du patient (greffe, transfusion, grossesse) et les préciser le cas échéant sur la demande d'exams IH.
- Sécuriser la communication de la notion d'allogreffe de CSH pour tous les acteurs de la chaîne de soins (ES origine, centre greffeur, LBM, EFS).

Exemple de carte de consignes

CONSIGNES TRANSFUSIONNELLES POST-ALLOGREFFE DE CSH			
Consignes susceptibles de modification en fonction de l'évolution des examens IH			
Nom de naissance M [REDACTED]		N° dossier EFS	
Prénom (sexe) P [REDACTED] (F)		 A 12 3 4 5 6 7 8 9 0 A	
Nom marital H [REDACTED]			
Né(e) le 19/07/19 [REDACTED]			
Transfusion de :			
Concentrés de Globules Rouges	O D- C- E- K- RH: -1,-2,-3 KEL : -1		PSL Irradiés
Concentrés de Plaquettes	B, O sans Ac immuns anti-B, A sans Ac immuns ou AB		
Plasma	B ou AB		VHE négatif
Caractéristiques de la greffe réalisée le 26/09/2017			
COORDONNEES	Moelle <input type="checkbox"/>	Receveur (pre-greffe)	Donneur
SERVICE GREFFEUR	CSP <input checked="" type="checkbox"/>	B	O
	USP <input type="checkbox"/>	D- C- E- c+ e+ K- RH: -1,-2,-3, 4, 5 KEL :-1	D-C-E-c+e+K- RH:-1,-2,-3,4,5 KEL:-1
		Vérificateur	Valideur
Document réalisé le 26/09/2017			
COORDONNEES DU SITE TRANSFUSIONNEL DE L'EFS AVEC TELEPHONE POUR CONSEIL TRANSFUSIONNEL			

Instruction du 16 novembre 2021 relative à l'acte transfusionnel : fiche 1 §3

Pour les patients qui ont bénéficié d'une **allogreffe de cellules souches hématopoïétiques**, il n'y a pas lieu de prescrire de nouvelles déterminations de phénotype érythrocytaire : la **carte de consignes transfusionnelles faisant foi** chez ces patients. En l'absence de carte de consignes transfusionnelles ou pour toute question (...), il est nécessaire de contacter l'ETS ou le service greffeur.